

nous en a jamais été donnée. Nous devons attendre que le Congrès ait adopté cette loi aux États-Unis, et, alors, je suppose, on nous donnera l'occasion de discuter le traité.

Toutefois, le Nouveau parti démocratique a jugé bon de présenter un amendement et de prendre le temps de la Chambre pour discuter de cette question complexe qui exigera un débat prolongé. J'espère que l'on se contentera d'effleurer le sujet, pendant le débat d'aujourd'hui, et que nous aurons l'occasion d'en discuter ultérieurement plus à fond. De temps à autre, nous avons posé des questions au sujet de ce traité et l'on nous a donné des réponses incomplètes. On nous a fourni des exemplaires des lettres que le ministre de l'Industrie (M. Drury) a envoyées aux fabricants canadiens d'automobiles, mais nous avons dû en demander la production. Le gouvernement n'en a pas pris l'initiative. Nous avons dû présenter une motion à cet égard. Par ailleurs, j'ai demandé le dépôt de la correspondance échangée entre le Canada et les États-Unis à l'égard de cette question de première importance. Le ministre a refusé, en disant que cela serait préjudiciable à nos relations diplomatiques avec les États-Unis. A mon avis, il s'agissait d'un rideau de fumée. Le ministre a invoqué des raisons d'ordre diplomatique pour nous empêcher de connaître ces renseignements. J'estime qu'il aurait pu se rendre à notre demande car, même si je n'ai pas de preuves, je crois que les membres du Congrès ont été mis au courant. A titre de membres du Parlement canadien, nous avons, tout autant qu'eux, le droit de connaître ces données.

Je suis surpris qu'on ait conclu un traité de ce genre, car il met en cause des mesures législatives contradictoires. D'une part, on voit le ministre des Finances (M. Gordon) faire tout son possible pour empêcher les entreprises canadiennes de tomber aux mains d'intérêts américains et, d'autre part, le ministre de l'Industrie encourage la possession d'usines au Canada par des Américains. Ce n'est qu'un exemple des mesures contradictoires du gouvernement actuel. Nous avons vu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M¹¹^e LaMarsh) et le ministre de l'Agriculture (M. Hays) se contredire. L'un subventionne la culture du tabac, l'autre . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! Je dois interrompre l'honorable député, car il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LACHANCE—DÉMENTI RELATIF À UN ARTICLE DU «TELEGRAM»

M. Georges Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège qui me concerne, au sujet d'un certain document qui a été distribué à plusieurs députés—particulièrement aux chefs de partis—et dont on fait écho dans un article écrit par M. Norman Simon et publié en première page de l'édition de ce matin du journal *The Telegram*, de Toronto.

Il est fait mention dans cet article de journal, qui se réfère au document précité, que deux autres députés de la Chambre et moi-même aurions reçu des souscriptions électorales de l'ancien président du syndicat international des gens de mer du Canada, M. Hal Banks.

Quant à moi, je suis en mesure d'affirmer que cette déclaration est fausse, ayant de plus vérifié auprès de mon agent d'élections ainsi que tous ceux qui pouvaient avoir quelque responsabilité financière dans mon organisation lors des élections générales qui ont eu lieu en 1962 et 1963.

Qu'il me soit permis d'ajouter, monsieur l'Orateur, que le seul fait que l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) ait participé à des entretiens avec d'anciens membres du syndicat international des gens de mer, entretiens qui ont servi de base à cette déclaration, suffit à rendre cette déclaration suspecte et incroyable.

Finalement, monsieur l'Orateur, je me demande s'il n'est pas temps que la Chambre des communes prenne les moyens qui s'imposent pour faire comparaître certains journalistes, comme M. Norman Simon, et exiger qu'ils expliquent pourquoi ils publient des ragots qu'ils puisent dans des documents non signés, sans même avoir la décence d'en vérifier l'authenticité auprès des personnes concernées.

(Traduction)

LES SUBSIDES

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. McIlraith invitant la Chambre à se former en comité des subsides et sur la proposition d'amendement de M. Douglas.

ABSENCE DE PROTECTION EN VERTU DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

M. Hales: Avant le dîner, j'ai expliqué pourquoi notre parti a décidé de ne pas présenter d'amendement à cette motion de subsides. J'ai